



HAL
open science

L'enseignement de l'occitan en 2009-2010. Un état des lieux

Marie-Jeanne Verny

► **To cite this version:**

Marie-Jeanne Verny. L'enseignement de l'occitan en 2009-2010. Un état des lieux. rencontres scientifiques du Réseau Latinus,, 2011, Montpellier, France. pp.191-211. hal-03185299

HAL Id: hal-03185299

<https://hal.science/hal-03185299>

Submitted on 30 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'enseignement de l'occitan en 2009-2010. n état des lieux

[In *Diversité didactique des langues romanes*, Coll. « Latinus », vol. 1, dir. Ksenija Djordjevic, Gisèle Pierra, Eléonore Yasri-Labrique, éd. Cladole, Montpellier, p. 191-211.]

Cette contribution pourrait paraître de prime abord déplacée. Certes, j'enseigne bien une langue romane. Certes, une part de mes recherches porte sur cet enseignement, de plusieurs points de vue :

- didactique et pédagogique : depuis une trentaine d'années, je collabore à des entreprises d'édition de matériel scolaire, manuels, revues, mise en ligne de pistes pédagogiques,
- sociolinguistique et historique.

Cependant, la place d'une réflexion sur l'occitan dans le cadre de rencontres consacrées à l'apprentissage de langues « en tant qu'étrangères » est bien évidemment problématique. Certes, une part non négligeable d'étrangers étudient l'occitan, y compris dans des universités du monde entier... Cependant, la majorité des élèves et étudiants apprennent l'occitan dans l'espace historique et géographique de celui-ci.

Alors, « langue étrangère » ? Et pourtant, il y a bien là un paradoxe que le poète Joan Larzac avait traduit en 1972 par le titre d'un recueil de poèmes : *L'Estrangièr del dedins*¹, autrement dit « L'étranger du dedans », qui a d'ailleurs connu deux éditions, chose rare en ce qui concerne la poésie, dont une en dehors de l'espace occitan, preuve de la pertinence du thème...

En effet, ce qu'il convient d'abord de constater, c'est que l'occitan, comme les autres langues dites « régionales » de France, a un statut bien particulier. En dehors de l'espace d'oc (un tiers sud de l'espace français auquel s'ajoute la Val d'Aran en Espagne² et quelques vallées italiennes), cette langue ne peut se référer à aucun lieu réel ou symbolique dont elle serait la langue d'usage – ou une des langues d'usage – officielle. Si elle n'est pas langue officielle quelque part, comment pourrait-elle être ailleurs « langue étrangère » ?

C'est donc au niveau de représentations sociolinguistiques que nous pouvons poser la question du statut de l'occitan. Dans l'ensemble de l'opinion comme dans la conscience de ses locuteurs « naturels » (dont le nombre diminue sans cesse), celui-ci n'est pas tenu comme une langue étrangère ; il n'est généralement pas tenu comme une langue tout court, tant est forte l'idée d'une hiérarchie des parlers selon laquelle l'occitan ne peut être qu'un « patois », sans valeur autre que, dans le meilleur des cas, affective et expressive. Ce n'est pas le lieu ici de reprendre en détail les analyses de la diglossie franco-occitane. Il convient juste de résumer ce que toutes les enquêtes sociolinguistiques confirment : l'occitan est majoritairement perçu comme un parler éclaté en multiples formes sans intercompréhension, il n'aurait ni grammaire, ni forme écrite, ni littérature, il ne pourrait pas dire la modernité. Tout au plus lui concède-t-on les caractéristiques de langue « musicale », proche du cœur et des affects, nimbée de la nostalgie d'une ruralité multiséculaire et d'un passé révolu.

Ajoutons un paradoxe : lorsque l'occitan était encore largement parlé dans la société, nombreux étaient ceux qui voyaient dans cette présence même une des raisons de l'inutilité de l'enseigner, comme si la connaissance « naturelle » d'une langue dispensait du travail pédagogique sur cette langue... Bien évidemment, l'incapacité à envisager l'idée que l'occitan puisse être enseigné à ceux dont c'était la langue d'expression lorsqu'ils arrivaient à l'école procédait de cette représentation de l'inutilité sociale de cette langue en dehors de ses sphères de connaissance naturelle.

¹ Larzac, Joan, *L'Estrangièr del dedins*, Ardouane (Hérault), 4 Vertats, 1968, Paris, P.J. Oswald, 1972.

² Notons un paradoxe : alors que le Val d'Aran est un tout petit territoire à l'échelle de la Catalogne, le Parlement catalan a approuvé le 22 septembre 2010 la loi d'officialisation de l'occitan. Cette loi confère à l'occitan un statut de langue officielle en Catalogne, au même titre que le catalan et le castillan.

Partant, oui, il y a bien « étrangeté » dans les tentatives qui se sont succédé depuis un peu moins d'un siècle, de faire entrer l'occitan dans le monde des langues enseignées. Mais cette étrangeté relève plus de l'étrange que de l'étranger, sauf à reprendre le concept d'« estrangèr del dedins ».

Ces considérations générales étant posées, je vais cependant essayer de brosser un tableau de l'existant. Je me fonderai sur les réflexions menées depuis plusieurs années par la FELCO - <http://www.felco-creo.org/> - et sur la documentation réunie par cette association qui fédère les associations académiques d'enseignants d'occitan de l'Éducation Nationale.

1. L'espace occitan, un espace linguistique complexe

Il faut ici placer quelques jalons historiques, empruntés à un ouvrage récemment paru : *Précis d'occitan et de catalan*, sous la direction de Christian Nique, Recteur de l'académie de Montpellier.

1.1. Un peu d'histoire

Au Moyen âge, la langue occitane n'est [...] pas encore nommée de façon précise. En 1216, Raymond VI de Toulouse l'appelle tout simplement *nòstra lenga* (notre langue). Elle connaît cependant diverses dénominations au niveau littéraire (*romans, proensals, lemosi*). Tout comme pour le français, souvent désigné lui aussi par *roman*, il s'agit avant tout de distinguer du latin même la langue qui en est issue. L'adjectif *roman* finira par s'appliquer à toutes les langues qui se sont constituées à partir du latin populaire. Le nom de *lenga d'òc* apparaît plus tard, entre la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle à la fois dans l'usage administratif du Royaume et sous la plume de Dante qui distingue langue d'oc, langue d'oïl et langue de si à partir de la particule affirmative « oui » employée respectivement par les diverses langues (òc, oui, si). Jusqu'au XV^e siècle, la nécessité de distinguer français et occitan dans des documents officiels mènera parfois à la nécessaire opposition entre la *lingua gallica* et la *lingua occitana*.

Même si le latin reste employé durant tout le Moyen âge, l'occitan est devenu, en l'espace de quelques siècles, une langue à part entière, disposant de registres variés et occupant toutes les fonctions qu'une langue peut occuper dans la société. C'est d'abord bien évidemment la langue quotidienne de la population française méridionale qui permet aujourd'hui encore de définir l'Occitanie³, mais c'est aussi une langue écrite : un écrit littéraire de prestige (troubadours), un écrit littéraire plus fonctionnel (manuels didactiques, chroniques urbaines, textes religieux), un écrit social (chartes, administration, correspondances, actes notariés, etc.). (Nique 2006)⁴

1.2. Définir un espace linguistique

L'espace linguistique occitan ne peut en aucune manière être corrélé, dans sa globalité, à un espace administratif, politique ou historique qui ferait consensus.

La seule réalité qui fasse l'unanimité – à quelques nuances près⁵ – est celle d'un ensemble linguistique subdivisé en grandes formes dialectales. Les deux mouvements

³ Le terme « Occitanie » ne fait pas référence à un État politique ni à une région historique (il n'y a jamais eu d'État occitan, ni de région occitane au sens d'entité politique) mais sert à définir l'espace géographique dans lequel la population parle la langue occitane, de la même manière que le terme francophonie désigne l'ensemble des pays dans lequel le français à une place administrative, culturelle, voire minoritaire.

⁴ NIQUE, Christian, dir. *Précis d'occitan et de catalan*, 2006, Montpellier. Diffusion CNDP, p. 17-18

⁵ Il existe, ça et là, dans l'espace occitan, quelques vellétés localistes, refusant de reconnaître l'unité de la langue d'oc, se référant à « des langues d'oc », sur le modèle des langues d'oïl. Les tenants de ces positions sont cependant extrêmement minoritaires, en termes de reconnaissance populaire (même si leur influence est parfois

majoritaires que sont le Félibrige⁶ d'un côté, le mouvement occitan de l'autre, s'accordent sur cette unité linguistique appelée pour le premier « langue d'oc », pour le second « occitan ».

Cependant, ces deux mouvements historiques, le premier né au XIX^e siècle, le deuxième au XX^e, ont abouti à la mise en circulation de deux graphies de l'occitan, l'une appelée « mistralienne », qui suit la tradition ouverte par *Mirèio*, le chef-d'œuvre mistralien, l'autre appelée « occitane » ou « classique », codifiée par rapport à deux références : la graphie des Troubadours et la normalisation catalane du XX^e siècle.

Graphie mistralienne :

Cante uno chato de Prouvènço,
Dins lis amour de sa jouvènço,
A travès de la Crau, vers la mar, dins li bla,
Umble escoulan dóu grand Oumèro,
Iéu la vole segui. Coume èro
Rèn qu'uno chato de la terro,
En foro de la Crau se n'es gaire parla⁷.

Graphie occitane ou classique

Arle

Solèu uelh sensa parpèlas
torres torres de dolor
cèndre cèndre vènt terrau
misèria d'òmes sensa raras
Ròse Ròse mòrt dei velas
cèu d'encèndi cremajorn
Camarga flaca plana Crau
sèrp de dobtança sèrp de l'ombra⁸.

L'aura de Mistral, son génie littéraire a, par ailleurs, en Provence, entraîné l'adhésion d'une grande partie de la population à l'appellation de « provençal », que Mistral entendait parfois au sens général de « langue d'oc », et qui pour certains, se réfère à l'espace provençal *stricto sensu*.

La carte qui suit, extraite du *Précis d'occitan et catalan*, permet de voir à la fois l'extension de l'espace linguistique occitan, situé essentiellement dans l'état français, avec quelques territoires côté espagnol et italien. Elle montre également les grandes variétés dialectales de l'occitan communément reconnues.

sensible en Provence, Béarn ou Auvergne). L'immense majorité des universitaires, comme l'immense majorité des militants, y compris les tenants actuels de la graphie mistralienne, admet l'unité de la langue d'oc dans sa diversité dialectale.

⁶ Le Félibrige a été fondé en 1854 par Frédéric Mistral.

⁷ MISTRAL Frédéric, Première strophe de *Mirèio*, Paris, 1859.

⁸ LAFONT Robert, extrait de « Cantata de la misèria dins Arle », *Dire*, 1957. Texte en provençal graphie classique.



Carte linguistique de l'occitan

1.3. Une richesse culturelle et linguistique malgré des blocages persistants

L'étendue de l'espace occitan est certes un atout, qui fait de la langue d'oc la première langue régionale de France par rapport au nombre d'élèves concernés et qui donne lieu à une richesse culturelle sans commune mesure, non seulement dans le domaine de la littérature, - depuis les troubadours au prix Nobel de Mistral -, mais aussi dans celui de la musique et de la chanson où on observe depuis une quinzaine d'années une explosion créatrice.

Cependant, cette étendue a pour corollaire négatif la difficulté, pour les militants, de trouver des interlocuteurs institutionnels qui répondent de cet espace sur un plan politico-administratif. Il est en effet éclaté entre plusieurs Régions administratives et force est de constater qu'en dehors d'initiatives ponctuelles, leurs responsables ne sont guère portés à la collaboration interrégionale qui permettrait de donner une existence effective, même sur des projets limités, à l'espace occitan. Force est aussi de constater que, malgré un investissement général en croissance sensible, l'engagement financier de ces régions en faveur de la langue et de la culture occitanes est très inégal⁹.

Par ailleurs, en l'absence d'une reconnaissance institutionnelle suffisante de la langue¹⁰ et d'un territoire de légitimation historique, géographique, administratif, ou même simplement symbolique où elle soit incontestablement reconnue, la tendance des locuteurs naturels est à la non [re]connaissance de la cohérence de cet ensemble linguistique. Les enquêtes sociolinguistiques livrent les mêmes clichés d'un bout à l'autre de l'ensemble occitan :

- Premier cliché : « le *patois* que je parle – ou que parlaient mes parents –, ce n'est pas le vrai occitan qui est pratiqué à Toulouse, ou Montpellier, ou par les professeurs... ». L'auto dévalorisation portée par ce terme de « patois », très spécifiquement français, est évidente.
- Deuxième cliché : « le patois d'ici, ce n'est pas le même que celui du village, ou de la vallée d'à côté ». Ainsi, la raréfaction des lieux de rencontre où l'occitan était langue de communication naturelle entre locuteurs d'un bout à l'autre de l'ensemble de son espace

⁹ Trois régions sont fortement investies : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées.

¹⁰ Tout au plus peut-on noter son entrée dans la Constitution, au chapitre sur les collectivités territoriales en 2008. La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République a introduit dans la Constitution un article 75-1 nouveau aux termes duquel « *Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* ».

linguistique, a-t-elle joué contre les mécanismes d'intercompréhension. Ce phénomène s'est produit au XX^e siècle, à cause, notamment, d'une francisation brutale imposée par l'école aggravant la dépréciation massive des langues régionales aux yeux de l'opinion.

Le premier défi pour les acteurs de l'enseignement de l'occitan, est celui de la normalisation de la langue. Par « normalisation », nous entendons la définition et la mise en circulation sociétale d'une norme, essentiellement graphique, condition nécessaire à la reconquête de légitimité d'un usage social de la langue, à un début de renversement des complexes diglossiques et donc à la réussite d'un enseignement. Un consensus très large se fait autour d'un standard qui respecte la variété des parlers locaux¹¹.

Dans le *Précis d'occitan et de catalan*, ce choix est présenté simplement :

L'occitan n'a ni statut ni standard, même s'il a connu des tentatives de normalisation au cours de son histoire. Le fait qu'il ait toujours été écrit, sans interruption depuis le moyen âge, a entraîné l'établissement – certes plus ou moins reconnu – de codes et de règles : à toutes les époques ont été édités des grammaires, des dictionnaires, des études de la langue. Actuellement, les linguistes continuent à élaborer la standardisation et tous s'accordent sur la nécessité de respecter les variétés dialectales, tout en cherchant des solutions convergentes. Le standard est nécessaire pour que l'occitan devienne accessible au grand public. Mais il se nourrit des parlers locaux, de l'occitan hérité qui est le seul légitime. (Nique, 2006)¹²

2. Enseigner l'occitan au XXI^e siècle

2.1. Un combat toujours réitéré

La réflexion sur la codification de l'occitan a été faite en étroite corrélation avec les luttes pour imposer un enseignement de la langue. Ces luttes sont anciennes, comme le montre l'ouvrage de Philippe Martel, *L'école française et l'occitan - Le Sourd et le bègue*¹³.

Le *sourd*, c'est la France, le *bègue*, c'est le militant pour l'enseignement de l'occitan qui, depuis le XIX^e siècle, inlassablement, répète les mêmes revendications, suscite des propositions de loi dont la plupart n'arrivent même pas en discussion en séance de l'Assemblée Nationale. Pour ne parler que des soixante dernières années, ce sont souvent les mêmes hommes et femmes qui, au sein de l'Institut d'Études Occitanes (IEO, créé en 1945, à l'issue de la guerre et dans l'aura de Résistants de plusieurs de ses fondateurs), bâtissaient des outils pédagogiques, participaient aux réflexions linguistiques, et formaient des groupes de pression auprès des législateurs. Ces groupes associaient d'ailleurs souvent des militants des autres domaines linguistiques, Bretagne notamment. C'est bien ce double engagement qui nous semble caractériser les acteurs de l'enseignement public de l'occitan :

- un engagement militant, en liaison avec des partenaires multiples (syndicats d'enseignants, fédérations de parents d'élèves, associations de défense des autres langues de France, élus des collectivités territoriales, représentants de l'État).

¹¹ SUMIEN Domergue, *La standardisation pluricentrique de l'Occitan. Nouvel enjeu sociolinguistique, développement du lexique et de la morphologie*, Breepols, 200, travail universitaire, récemment publié, qui décrit précisément ce que recouvre ce choix.

¹² NIQUE, Christian, dir. *Précis d'occitan et de catalan*, p. 72.

¹³ Presses Universitaires de la Méditerranée, collection « Études occitanes », Université Paul-Valéry, 2007, http://www.pulm.fr/l-ecole-francaise-et-l-occitan?var_recherche=martel

- une réflexion pédagogique intense pour repenser l'apprentissage de la langue en tenant compte aussi bien du contexte sociolinguistique de celle-ci que de sa spécificité de langue pluridialectale, sans oublier une attention particulière portée aux recherches générales en didactique des langues.

2.2. Principes et réalités

L'enseignement de l'occitan est théoriquement possible à tous les niveaux, selon des modalités variables, mais le cadre juridique est très fragile et les inégalités très importantes d'un point à un autre du territoire. À ce sujet, on note que les zones dans lesquelles la langue est la plus vivante et compte le plus de locuteurs naturels (globalement les zones rurales et les zones de montagne du Nord de l'espace –Auvergne, Limousin, notamment –) sont celles où l'enseignement est le moins organisé, où existent peu de postes de personnels qualifiés. Le sentiment d'autodépréciation duquel sont encore prisonniers ces locuteurs naturels les freine dans l'exigence d'enseignement de leur langue, quand elle ne sert pas tout bonnement d'obstacle.

Depuis la loi Deixonne, plusieurs textes réglementaires sont venus définir le cadre de cet enseignement, que l'on trouvera sur le site de la FELCO : http://www.felco-creo.org/mdoc/docs/t_doc_2_20090907200204.pdf.

Il n'est pas dans notre propos de détailler le contenu de ces divers textes. Nous pouvons simplement souligner les avancées les plus récentes depuis cette date :

- la création de classes bilingues publiques en 1982
- la création du CAPES (enseignement du second degré) en 1992.
- la création du concours spécifique de professeurs des écoles de et en langues régionales en 2002. Noter que ce concours n'est pas organisé dans toutes les académies.

2.4. Les possibilités actuelles selon les niveaux d'enseignements

En ce qui concerne les collèges et lycées, il s'agit de possibilités théoriques. Dans la réalité, on se heurte très souvent aux contraintes budgétaires (dotation horaire globalisée des établissements qui réduit souvent les choix d'options proposées aux élèves) et d'emplois du temps des élèves : les 3 heures théoriques par niveau se réduisent souvent à une seule...

2.4.1. À l'école primaire et maternelle

Il existe plusieurs possibilités :

- Information, sensibilisation (une heure hebdo)
- Langue vivante obligatoire (trois heures hebdo).
- Dans le cadre de ces 3 heures de langue vivante, possibilité d'associer 1 h 30 en langue régionale et 1 h 30 en langue étrangère
- Enseignement bilingue à parité horaire : 12 h /semaine en occitan et 12 h en français, ce qui suppose l'enseignement de plusieurs DNL (discipline non linguistique) en occitan

2.4.2. Au collège

- Enseignement facultatif de langue et culture régionale : 1 à 2 heures par semaine
- Langue vivante obligatoire : 3 heures par semaine

- Enseignement bilingue : section de langue régionale : 3 heures de langue + enseignement de disciplines non linguistiques en langue régionale (essentiellement histoire-géographie, parfois dessin ou musique).

2.4.3. Au lycée

- Enseignement facultatif de langue régionale – de 1 heure à 3 heures par semaine.
- Enseignement obligatoire langue régionale – 3 heures par semaine langue vivante 2 ou 3 selon les sections.
- Enseignement bilingue section de langue régionale : 3 heures de langue + enseignement d'une discipline non linguistique en langue régionale.

2.4.4. À l'Université

L'occitan est enseigné dans le monde entier et en France, en particulier à Aix, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Montpellier, Nice, Pau, Paris-Sorbonne, Toulouse.

Pour prendre l'exemple de Montpellier III, Université Paul Valéry, le département d'occitan organise des enseignements pour tous les étudiants, débutants ou non :

- Occitan pour non-spécialistes : cours de langue vivante et de civilisation
- Licence spécialisée : formation complète en langue et culture occitanes. Tous ces enseignements sont accessibles à distance (par internet).
- Préparation aux concours, en liaison avec l'IUFM de Montpellier : CAPES et CRPE (concours de recrutement des professeurs des écoles) spécial langue régionale.
- Master 1 et 2 LCER (langues cultures étrangères et régionales), parcours occitan
- Doctorat de langues romanes mention occitan...

2.5. Les effectifs

Afin de permettre la comparaison, nous donnons les chiffres officiels pour toutes les langues régionales.

ENSEIGNEMENT DES LANGUES REGIONALES
Répartition des effectifs –Privé-Public (hors enseignement associatif)
Année scolaire 2007-2008

total	Collège		lycée		Total	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Basque	338	1438	286	266	624	1704
Breton	3138	2544	529	236	3667	2780
Catalan	1937	182	389	168	2306	350
Corse	7537	366	1263	94	9800	460
Créole	2902	néant	987	néant	3889	néant
Gallo	363	néant	211	néant	574	néant
Occitan-langue d'oc	19 398	723	3533	634	22 931	1357
Langues régionales d'Alsace	32 162	933	2109	649	35 271	1582
Langues régionales des pays mosellans	néant	97	90	néant	90	97
Langues mélanésiennes	*737	*292	371	268		
Tahitien	*	*	*	*	*	*

Source : Enquête Dgesco A1-2 Juillet 2008

2.6. Des avancées dans le domaine de la réflexion pédagogique et didactique

L'institutionnalisation de la fonction d'enseignant de langue régionale (pour le 2nd degré avec le CAPES, pour le 1^{er} degré avec le CRPE spécifique langues régionales) a eu pour corollaire un développement de la réflexion sur la formation des maîtres, des actions de mise en œuvre de celle-ci et, en conséquence, de la création d'outils pédagogiques.

2.6.1. La formation des maîtres

Celle-ci a été récemment bouleversée, avec l'obligation de posséder le master avant de passer les concours d'enseignement et, conjointement, la disparition de l'année de formation rémunérée consécutive à l'obtention du concours. Au moment où nous écrivons ces lignes, la situation est donc très instable, les IUFM sont fragilisés, et la mise immédiate sur le terrain des nouveaux enseignants génère des situations disparates d'une académie à l'autre sur laquelle nous ne pouvons avoir le recul suffisant. Voyons ce qu'il en était jusqu'à cette rentrée.

Les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres concernés ont, à des degrés divers, créé des formations en occitan, de quelques heures annuelles de formation linguistique et didactique ouverte optionnellement aux candidats des concours du premier degré à une formation approfondie pour les maîtres titulaires du CAPES (second degré) ou du CRPE spécifique (premier degré).

Enseigner une langue, cela s'apprend et cela suppose d'abord une exigence dans ses propres compétences de locuteur et de scripteur de la langue.

Cela suppose, bien entendu, une maîtrise d'un savoir universitaire au moins égal à la licence dans des disciplines aussi différentes que la pratique orale et écrite de la langue, l'histoire, la civilisation, la linguistique moderne et médiévale, la sociolinguistique¹⁴ l'histoire de la langue, l'histoire de la littérature, l'analyse des textes littéraires...

Mais cette maîtrise des contenus a pour corollaire une réflexion sur les pratiques de classe. La professionnalisation de l'enseignement de l'occitan a continué le chemin ouvert par les pionniers des époques militantes (après 1945) qui s'étaient imposé cette exigence de pratiques réfléchies. Le mouvement pédagogique, composante essentielle de l'occitanisme d'après-guerre, ne s'est pas contenté de l'appel à l'instinct ou à la spontanéité. Il a allié rigueur de la réflexion et appel à l'imagination et à la créativité. Ainsi les stages pédagogiques constituaient-ils dans les années 1950-60 un lieu de ressourcement militant, de réflexion pédagogique et d'élaboration collective d'outils de travail. Certains réunissaient d'ailleurs des militants de plusieurs langues régionales, Occitans, Bretons et Basques notamment¹⁵.

Après cette période pionnière, la création des concours spécifiques a entraîné la prise en charge par l'institution de la formation des maîtres¹⁶.

Parmi les éléments de formation pédagogique, on peut énumérer quelques points :

- comment enseigne-t-on une langue ? Apprendre une langue, dans le cadre scolaire, cela passe par d'autres moyens que l'apprentissage spontané par la fréquentation des

¹⁴ Qui suppose notamment une bonne connaissance des phénomènes liés à la situation diglossique de la langue.

¹⁵ Sur ces années pionnières, on pourra se référer à deux thèses récentes, de Patrick COUFFIN et de Yan LESPOUX.

¹⁶ Les lieux de formation militante – écoles et université d'été, et maintenant d'hiver, stages linguistiques, cours publics... – existent toujours, et leur utilité n'est pas à négliger, tant pour la formation initiale des candidats aux concours dont la maîtrise de langue requiert des améliorations que pour la formation continue des maîtres titulaires, même s'il ne s'agit pas de renoncer à la prise en charge institutionnelle de la formation initiale et continue.

locuteurs naturels, fréquentation difficile, en domaine occitan, par la raréfaction de ceux-ci, mais aussi à cause des blocages induits par le complexe diglossique.

- comment construit-on un processus d'apprentissage ? La réflexion actuelle repose notamment sur le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues, très clairement défini sur le site pédagogique du Ministère de l'Éducation Nationale : <http://eduscol.education.fr/D0067/cecr1.htm>)
- comment évalue-t-on les savoirs acquis par les élèves ?
- quels outils pédagogiques utiliser et comment les utiliser au mieux ?
- quelles pratiques interdisciplinaires ? Sur ce point plusieurs réflexions sont menées, autour de travaux bâtis à partir de la comparaison entre langues romanes (parcours romans). Des travaux interdisciplinaires entrent dans le cadre de projets pédagogiques (occitan / lettres, occitan / histoire-géographie, occitan / arts plastiques, occitan / sport...)
- comment gérer l'hétérogénéité des élèves ?
- la langue occitane une dans sa diversité : quelles conséquences pédagogiques ? Quelle aide apporter à un jeune enseignant affecté dans une zone géographique dont le parler naturel n'est pas le sien ?
- l'enseignant d'occitan et sa discipline, entre reconnaissance institutionnelle et blocages administratifs ou psychologiques. À ce propos, je voudrais souligner l'évolution de notre réflexion. Lors de la création du CAPES, il y a 15 ans, nous disions aux jeunes lauréats : « vous êtes des professeurs comme les autres, avec la même dignité, les mêmes droits et les mêmes devoirs ». Force a été, pour ces jeunes enseignants, de constater que la réalité du terrain n'est pas seulement la normalité institutionnelle, que l'image de la langue, chez leurs collègues d'autres disciplines, est toujours marquée par la stigmatisation diglossique, que les responsables administratifs ne sont pas toujours très conciliants... À ces représentations négatives permanentes s'ajoutent les effets de la crise des moyens, et, dans le 2nd degré, la concurrence des choix d'options. Il a donc fallu intégrer dans la formation une réflexion sur le statut de la langue et, par conséquent, celui de l'enseignant, non pas pour renoncer à l'exigence de professionnalisme, plutôt pour renforcer celle d'excellence...

2.6.2. La création d'outils pédagogiques

Il s'agit, là encore, d'une constante de la pédagogie occitane. Nos archives regorgent de manuels, revues, fiches pédagogiques créées afin de guider les maîtres dans leurs classes. Les plus grands penseurs de l'occitanisme (Robert Lafont ou Charles Camproux par exemple) se sont prêtés à l'exercice et ont aidé à la construction de ces outils.

Cependant, là aussi, l'institution a, peu à peu, pris le relais, aidée d'une grande part d'implication bénévole des concepteurs de manuels et des animateurs de revues. Aidée aussi, depuis quelques années, d'une forte implication des collectivités territoriales, qui contribuent au financement des outils de travail et qui, dans certains cas, en équipent les classes¹⁷.

Ces outils pédagogiques sont donc pris en charge par les CRDP (Centres Régionaux de Documentation Pédagogique), sous l'égide du CNDP (national).

Trois CRDP sont particulièrement actifs en la matière : Bordeaux, Montpellier et Toulouse. Voici un tour d'horizon des différentes productions pédagogiques.

¹⁷ Il s'agit notamment de la Région-Roussillon qui fournit gratuitement aux familles des lycéens les manuels en usage dans les classes, et donc, dans ce cadre, les manuels d'occitan.

2.6.2.1. Albums et livres de lecture

Au CRDP de Montpellier, plusieurs albums ont été édités, en partenariat avec un petit éditeur de livres pour enfants de grande qualité littéraire et esthétique. Les droits de traduction une fois acquittés, l'ouvrage est édité en occitan¹⁸. La liste complète des albums édités ainsi que d'autres productions destinées à l'enseignement de l'occitan figurent à l'adresse suivante: <http://www.crdp-montpellier.fr/produits/languesvivantes/occitan.htm>

Pour chaque album des pistes de travail pédagogique sont mises en ligne, qui portent par exemple sur l'intérêt littéraire du texte (thèmes et motifs, atmosphère du récit et des images, suggestions et rapprochements, construction narrative, focalisation et point de vue, genre du récit, système des personnages communication narrateur / narrataire...) et sur l'acquisition du lexique.

Deux objectifs sont ainsi visés :

- donner à lire, en occitan, de vrais livres, dont la qualité professionnelle est la même que celle des ouvrages abondamment édités dans la langue dominante ;
- fournir aux maîtres des pistes d'exploitation qu'ils n'ont pas toujours le temps d'élaborer.

À noter que la réussite pédagogique de l'expérience occitane a amené le CRDP à l'étendre à plusieurs langues étrangères : les droits de traduction des albums ont été ainsi étendus au chinois, à l'espagnol, à l'italien...

Dans le cadre du CRDP de Bordeaux, et plus spécialement de sa section départementale des Pyrénées Atlantiques, il faut noter aussi le travail du CapOc. Là aussi, des albums sont édités, avec pour particularité de proposer des versions en plusieurs dialectes de l'occitan : <http://crdp.ac-bordeaux.fr/capoc/>

D'autres ouvrages sont édités à destination des élèves plus âgés, ainsi de *Las aventuras de Nasr-Eddin* par Yves Rouquette, ouvrage trilingue (occitan, français, espagnol), au CRDP Midi-Pyrénées. L'auteur occitan Yves Rouquette a imaginé douze saynètes qui mettent en scène un personnage facétieux de la tradition orientale. Ces sketches déclinés en trois langues romanes (occitan, français, castillan) offrent une simplicité de situations et une brièveté des répliques qui favorisent l'apprentissage.

Au CRDP de Montpellier, c'est la collection « Camin de vida » qui est destinée à des lecteurs confirmés. Cependant, il s'agit cette fois d'éditions originales, création demandées à des écrivains reconnus (Max Rouquette, Florian Vernet, Jean-Claude Forêt, Georges Gros, Robert Lafont), ou classiques adaptés : le roman médiéval de *Jaufre*, par exemple. Ces éditions sont bilingues et accompagnées d'un CD où le texte est lu. Bien entendu, des pistes pédagogiques sont mises en ligne.

Plusieurs des productions destinées aux plus jeunes sont aussi accompagnées de CD. Objectif double : donner à entendre à l'élève une autre voix que celle du maître, mais aussi répondre à la demande d'adultes non occitanophones (parents notamment), qui trouvent ainsi un support linguistique complet.

2.6.2.2. Les manuels

Beaucoup d'entre eux ont un objectif limité (leçons basiques de langue, recueils de textes avec pistes de travail, tels sont les deux modèles dominants, auxquels on peut ajouter les ouvrages d'initiation à la civilisation, dont le remarquable *Chercheurs d'oc*, édité par l'académie de Toulouse. Il s'agit d'un ensemble composé d'un livre et d'un DVD. Le DVD

¹⁸ L'initiative a eu un tel impact qu'après l'occitan, le CRDP a entrepris des traductions dans d'autres langues vivantes, étrangères en l'occurrence et l'occitan a donc acquis un statut pionnier en ce domaine.

contient 32 séquences filmiques qui font découvrir, du Val d'Aran à l'Auvergne et de l'Aquitaine au Languedoc-Roussillon, les diverses facettes de la culture occitane : la langue et son histoire, la littérature d'hier et d'aujourd'hui, la musique, la cuisine et les fêtes. Le livre d'accompagnement propose, pour chacun des petits films, des suggestions d'activités pédagogiques et de nombreux documents complémentaires. «Chercheurs d'Oc» est destiné aux élèves «non-occitanistes», mais peut être utilisé par les professeurs de langue et culture occitane.

Le manuel destiné aux lycéens, *Òc-Ben* (littéralement « oui, bien sûr »), donne un excellent exemple de prise en compte pédagogique de la diversité dialectale de l'espace occitan dans son unité fondamentale. Chaque leçon d'apprentissage linguistique est transcrite dans quatre des grands dialectes de l'occitan, puis une page unique intitulée « Traversas », montre l'articulation des dialectes entre eux, leurs constances et leurs différences, tout en donnant des clés pour passer d'un dialecte à l'autre, au moins dans un cadre de compétence passive. Les textes littéraires qui illustrent chaque leçon thématique ont été choisis dans des dialectes différents et l'enseignant.

2.6.2.3. Une revue pédagogique, *Lenga e país d'òc*

Éditée par le CRDP de Montpellier, elle se propose de donner des éclairages les plus variés possibles sur les questions théoriques touchant à la langue et à la culture occitanes et sur des méthodes et exercices directement pédagogiques ; elle propose des études de textes et des pratiques pédagogiques.

2.7. Principales difficultés et blocages

Ces points positifs ayant été énoncés, force est de constater que difficultés et blocages persistent, comme des disparités dans l'espace français ou dans l'espace occitan, des attaques récurrentes depuis 2002, un cadre idéologique encore négatif, des blocages politico-économiques dans un contexte d'économies budgétaires de plus en plus criantes

2.7.1. Disparités dans l'espace français

Ces inégalités, contradictoires avec l'affirmation réitérée par l'ensemble de la classe politique française de la notion d'égalité républicaine, sont pourtant criantes :

- densité des sites d'enseignement bilingues publics : alors qu'en Corse, par exemple, près d'un élève sur 2 a accès à cet enseignement bilingue, la majorité des départements occitans sont totalement dépourvus de sites bilingues.

- postes ouverts au CAPES (concours d'enseignement du second degré), la disparité est évidente :

Postes offerts au CAPES externe 2008 (source Ministère de l'Éducation Nationale)

Sections / options	Postes offerts
corse	3
basque	1
breton	2
catalan	1
créole	4
occitan-langue d'oc	4
Tahitien	1
TOTAL	16

Répartition par département:

	Nombre de départements concernés	Nombre de postes attribués par département
corse	2	1,5
basque	1/2	2
breton	4	0,5
catalan	1	1
occitan	32	0,13

Postes mis au concours des CAPES de langues régionales depuis 2000

Langue	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	total	Nombre de départements concernés	Nombre moyen de postes créés par département
Basque	5	6	6	4	1	1	1	1	25	0,5	50
Breton	9	11	8	8	2	2	2	2	44	4	11
Catalan	5	6	6	4	1	1	1	1	25	1	25
Corse	6	8	9	7	3	3	3	3	42	2	21
Créole	-	-	11	9	4	4	4	4	36	4	9
Occitan	19	22	20	14	4	3	4	4	90	30	3
Total	44	48	60	46	15	14	15	15	257	41,5	6,2

2.7.2. Disparités dans l'espace occitan

Il n'existe qu'un poste de professeur certifié d'occitan-langue d'oc en Auvergne (Académie de Clermont-Ferrand) ou en Limousin (académie de Limoges). Paradoxalement, il s'agit d'académies où la proportion de locuteurs naturels est la plus importante. Preuve supplémentaire que la connaissance de la langue ne va pas forcément de pair avec la reconnaissance de sa valeur.

Les disparités internes à l'espace occitan sont sensibles à travers la carte des sites bilingues de l'enseignement public qui révèle une densité très inégale, une inexistence au Nord et à l'Est et une concentration sur le Centre-ouest de l'espace occitan

2.7.3. Les attaques récentes

On peut souligner les faits suivants :

- baisse des postes au CAPES : le nombre annuel est passé de 17 en 2002 à 13 en 2003, et, depuis 2004, à 4 postes. Les conséquences sont graves. La réduction du nombre de professeurs stagiaires a d'abord entraîné la fermeture de certaines préparations pédagogiques, notamment à l'IUFM de Montpellier. Les remplacements de professeurs retraités sont peu ou pas du tout assurés. Le développement de l'enseignement s'avère de plus en plus difficile, sans parler du maintien de l'existant. Les jeunes professeurs sont amenés à travailler sur 2, voire 3 ou 4 établissements ; cette situation entraîne fatigue, perte de temps et difficultés d'implantation réelle de la matière dans chaque établissement, faute de présence suffisante.
- fermetures d'heures et d'options dues au rétrécissement des moyens budgétaires des rectorats et des établissements. Cette situation est singulièrement amplifiée depuis les récentes mesures de réduction des emplois publics.

- non prise en compte de l'évaluation des langues régionales dans le socle commun des connaissances récemment défini par le ministère.
- refus de prise en compte des langues régionales (option facultative) au brevet des collèges parce qu'exclues de la certification en langues de fin de troisième ; les élèves qui ont pris l'occitan en LV2 ne peuvent passer la certification que dans leur LV1, contrairement à leurs camarades qui ont le choix entre LV1 et LV2 étrangère.
- fin de la prise en compte des langues régionales au concours de professeur des écoles (hors concours spécifiques)
- baisse proportionnelle des coefficients au bac. L'attribution d'un coefficient 3 aux langues anciennes, 2 aux langues régionales rompt le principe d'équité dans les examens
- menaces sur les postes d'encadrement et d'animation pédagogique dans plusieurs départements.

2.8. Pour terminer sur une note d'espoir : la connaissance de l'occitan, un facteur essentiel pour l'emploi

Le CREO Lengadòc (composante de la FELCO pour l'Académie de Montpellier) a entrepris en 2008, avec le soutien de la Région Languedoc-Roussillon, une campagne de sensibilisation auprès des élèves, et, au-delà, de la société civile, sur les emplois offerts à ceux qui ont effectué de solides études d'occitan. À la base de ce travail, le constat que les effectifs sont à l'heure actuelle largement insuffisants pour couvrir les besoins.

Une enquête réalisée en 2005¹⁹ révélait déjà que les titulaires d'une licence d'occitan de l'Université Paul Valéry avaient eu de grandes facilités à trouver un emploi après leurs études. Au moment de l'enquête, la plupart avaient un travail rémunéré (86%), 73% disaient avoir mis moins d'un an à trouver un emploi après la fin de leurs études, et 63% affirmaient que leur premier emploi avait un rapport avec leurs études d'occitan ; 65% pensaient que l'occitan les avait aidés à trouver un emploi.

Depuis cette enquête, des signaux convergents se sont manifestés :

- de nombreuses offres d'emplois circulent sur internet demandant de solides compétences en occitan, un site dédié a même été créé : <http://www.emplec.com/>
- des postes au concours de professeur des écoles spécial langues régionales sont régulièrement mis au concours par plusieurs rectorats (Montpellier notamment)
- plusieurs collectivités territoriales ont créé des postes de chargés de mission langues régionales, les Régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, ville de Toulouse...
- des structures associatives, dépassant le stade de la gestion militante, emploient des professionnels, entre 30 et 40 équivalents emplois à temps plein ainsi qu'un certain nombre de vacataires à l'IEO par exemple.

La campagne mise en œuvre par le CREO Lengadòc a répertorié les emplois occupés par les jeunes diplômés en occitan. Ils sont très divers : professeurs de l'enseignement public (écoles, collèges, lycées, Universités), *regents* de *calandretas*, formateurs pour adultes, employés d'associations culturelles ou de collectivités territoriales, journalistes (presse écrite, radio, télévision), documentalistes-bibliothécaires, chercheurs, webmasters, libraires, cinéastes, chanteurs, comédiens...

¹⁹ « L'Université, instrument de sauvetage de l'occitan ? », en collaboration avec Carmen ALEN-GARABATO, in *L'école, instrument de sauvetage des langues menacées*, travaux réunis par Chrystelle BURBAN et Christian LAGARDE, Actes du colloque du 30 septembre et 1er octobre 2005, Perpignan, CRILAUP, Presses Universitaires de Perpignan, collection Études.

Pour ne pas conclure...

Notre double position scientifique et militante nous permet d'affirmer ici que, si les blocages sont encore présents dans cette France où beaucoup ne voudraient voir qu'une seule langue, le français *universel*, les mentalités bougent. Certes, les moyens – humains et financiers – ne suivent pas la demande sociale. Les jeunes formés sont encore en nombre insuffisant, le lien n'est pas toujours facile à établir entre les néo-locuteurs, ceux pour qui l'occitan est une langue apprise, et les locuteurs naturels.

Cependant, parfois motivée par la nostalgie, souvent portée par des projets d'avenir, l'opinion majoritaire est désormais favorable à la pluralité linguistique du pays. Des jeunes, de plus en plus nombreux, choisissent l'occitan comme langue de création poétique, d'expression musicale ou théâtrale.

Alors oui, nous pensons que les efforts accomplis depuis plus de cinquante ans par la réflexion et l'engagement militant de nos prédécesseurs au premier rang desquels notre maître Robert Lafont, auquel nous voudrions ici rendre hommage, n'ont pas été vains.

Références bibliographiques

ALEN GARABATO Carmen et VERNY Marie Jeanne, « L'Université, instrument de sauvetage de l'occitan ? », in *L'école, instrument de sauvetage des langues menacées*, travaux réunis par BURBAN Chrystelle et LAGARDE Christian, Actes du colloque du 30 septembre et 1er octobre 2005, Perpignan, CRILAU, Presses Universitaires de Perpignan, collection Études.

COUFFIN Patrick, *Cinquante ans d'occitan dans l'enseignement public, entre légitimité et légalité (L'enseignement du Languedocien : à l'école, au collège et au Lycée)*. 682 p. Thèse : Études Occitanes : Montpellier III : 2008.

LESPOUX Yan, des années 1940 aux années 1990, un demi-siècle de revendication en faveur de l'enseignement de la langue d'oc, thèse, UPPA, septembre 2008

NIQUE, Christian, dir. *Précis d'occitan et de catalan*, 2006, Montpellier. Diffusion CNDP.

SUMIEN, Domergue, *La standardisation pluricentrique de l'occitan. Nouvel enjeu sociolinguistique, développement du lexique et de la morphologie*, Publications de l'Association Internationale d'Études Occitanes n°3, 2007, Brepols.

Pour en savoir plus : bibliographie complémentaire.

1- Sur l'enseignement des langues régionales

Revue générale

- *Langue française*, 25, février 1975, « L'enseignement des langues régionales », coordonné par Jean-Baptiste MARCELLESI, Paris, Larousse.

- *Le Monde de l'Éducation*, septembre 1976, « Le réveil des langues régionales ».

- *Revue internationale d'éducation*, Sèvres, 3, septembre 1994, « Les langues régionales et l'Europe », coordonné par Jean ROUSSEAU, CIEP.

- *Amiras*, « Enseigner l'occitan. Le tableau est-il si noir ? » coordonné par Claire TORREILLES, 21, 1990.

- *Le Monde de l'Éducation*, février 1998, « Langues », 256, un débat animé par Claude HAGEGE.

- *Le Courrier de l'UNESCO*, avril 2000 : « Guerre et paix des langues ».

- *Cahiers pédagogiques*, avril 1981, 190 : « Parler son pays à l'école »

- *Cahiers pédagogiques*, avril 2004 : « 75 langues en France, et à l'école ? »

- *Animation et Éducation*, Office Central de la Coopération à l'École, 171, novembre-décembre 2002 : « Quand l'École parle les langues de France ».
- *Trema*, 31, septembre 2009 : « L'enseignement des langues régionales en France aujourd'hui - Etat des lieux et perspective » coordonné par Micheline CELLIER et Carmen ALEN-GARABATO, IUFM Montpellier
- *Lengas*, 65 : Revue de sociolinguistique, Université Paul Valéry, Montpellier : « L'occitan, le catalan et l'école » coordonné par Hervé LIEUTARD et Marie-Jeanne VERNY, 2009.
- *Langues et cités*, bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques, direction générale à la langue française et aux langues de France, Paris.
- En préparation, *Les langues modernes*, 2010, 4 : « l'enseignement des langues régionales », coord. C. Torreilles et MJ Verny.

2- Revues pédagogiques dédiées à l'enseignement de l'occitan.

- *Bulletin pédagogique de l'IEO* (Toulouse, 1951-1956) 31 n°s.
- *Cahiers Pédagogiques de l'IEO* (Toulouse, 1956-1973) 62 n°s.
- *Viure a l'escola* : revue de réflexion et de pratiques pédagogiques éditée dans l'Aude entre 1976 et 1980, située tour à tour à Villegailhenc et Carcassonne. 37 numéros parus.
- *Practicas*, revue pédagogiques des Obradors Occitans, Montpellier, 1^{er} trimestre 1983 (n° 1) à 2^{ème} trimestre 1988 (dernier numéro : 13-14).

Deux revues existent encore :

- *Lenga e país d'òc*, revue de réflexion et pratiques pédagogiques éditée par le CRDP de Montpellier. n° 1 : 4^{ème} trimestre 1977.
- *Lou Prouvençau a l'escolo*. N° 1 : année scolaire 1952-53 (Saint-Rémy-de-Provence).

3- Ouvrages sur l'enseignement des langues régionales

BOUTAN Pierre, MARTEL Philippe, ROQUES Georges, *Enseigner la région*, Paris, L'Harmattan, 2001.

CERQUIGLINI, Bernard, dir., *Les langues de France*, Paris : PUF, 2003.

CLARIS, Christos ; COSTAOUEC Denis ; COYOS Jean-Baptiste. coord., *Langues et cultures régionales de France. État des lieux, enseignement, politiques*, Paris : L'Harmattan, 2000.

GENDRE, Claude ; JAVELIER, Françoise. *École, histoire de France et minorités nationales*, Le Pont du Rôle : Fédérop, 1979.

GRIFFON, Yves. *La langue bretonne et l'école républicaine. Témoignages de mémorialistes*, CRBC Rennes-2 – Université Européenne de Bretagne, 2008, 202 p.

LIEUTARD Hervé et VERNY Marie-Jeanne, *L'école française et les langues régionales, XIX^e - XX^e siècle*, Montpellier : Presses Universitaires de la Méditerranée, collection « Études occitanes », Université Paul-Valéry, 2008.

MARTEL Philippe. *L'école française et l'occitan. Le sourd et le bègue*, Montpellier : Presses universitaires de la Méditerranée, Coll. « Études occitanes » n°2, 2007, 190 p.

OTTAVI Pascal. *Le bilinguisme dans l'école de la République ?* Ajaccio : éditions Albiana, 2008, 600 p.

SAUZET Patrick et PIC François dir., *Politique linguistique et enseignement des « Langues de France »*, Paris : L'Harmattan, 2009.

TERRAL Hervé. *La langue d'oc devant l'école (1789-1951)*, Puylaurens : IEO/IDECO, 2005,

VERNY Marie Jeanne, *Les Langues régionales à l'école publique, passeport pour une société plurilingue*, Actes du 22ème colloque FLAREP ; CREO Lengadòc, CRDP, allée de la Citadelle - 34064 Montpellier CEDEX 2, 250 p.

4- Quelques manuels et outils pédagogiques

Chercheurs d'Oc, à la découverte d'un espace, d'une langue, d'une culture, livre et DVD, Toulouse : CRDP de Midi-Pyrénées, 2004.

Oc-Ben ! (tomes 1 et 2), *gascon, lengadocien, lemosin, provençau : livre de l'élève*, Jean SALLES-LOUSTAU (dir.), Claire TORREILLES, Gilles ARBOUSSET, Eric ASTIE, Dominique DECOMPS et al., CRDP d'Aquitaine – Bordeaux.

5-Sitographie :

- Sites académiques ou régionaux :

- Montpellier : <http://www.crdp-montpellier.fr/produits/languesvivantes/occitan.htm>
- Bordeaux : <http://crdp.ac-bordeaux.fr/capoc/>
- Toulouse : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/occitan/spip/>
- Nice : <http://www.ac-nice.fr/lcr/>
- Aix-Marseille : site de l'AELOC <http://www.aeloc.fr/>

- Fédération des enseignants de langue et culture d'oc (FELCO) : <http://www.felco-creo.org/> -

- Banque de données bibliographiques pilotée par Micheline Cellier et Pierre Boutan : <http://www.montpellier.iufm.fr/internet/site/ressourcesdoc/enlancuret/modele/index.php?f=ndex>

- Association internationale d'Études Occitanes, AIEO : <http://www.aieo.org/>

- Association des Professeurs de Langues Vivantes : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>, rubrique « langues de France » : <http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?rubrique48>

- Direction Générale à la Langue Française et aux Langues de France : <http://www.dglflf.culture.gouv.fr/>.

Fédération des Langues Régionales dans l'Enseignement Public - <http://www.flarep.com/>

- Ministère de l'Éducation Nationale, Cadre européen commun de référence pour les langues : <http://eduscol.education.fr/D0067/ccerl.htm>

- Article de Michel Youenn, auteur d'une thèse sur le breton et l'école : *École et langues régionales en France, Quelques perspectives sur l'histoire des lycées au XX^e siècle* : <http://www.lycee-chateaubriand.fr/cru-atala/publications/Michel.htm>